

et économiques à l'étranger et de missions commerciales étrangères au Canada.

Programme d'apport technologique (PAT). Ce programme a pour objectif de promouvoir la collaboration internationale en matière d'innovation technologique. On y encourage le développement de produits, de procédés ou de services canadiens, nouveaux ou améliorés, en facilitant l'entrée au Canada de la technologie d'origine étrangère et en procurant aux scientifiques et aux ingénieurs canadiens l'appui financier dont ils ont besoin pour prendre directement connaissance de cette technologie.

Programme d'aide technique à frais recouvrables (ATFR). Ce programme facilite l'exportation de biens et services techniques canadiens (y compris des projets de capitaux) par l'intermédiaire de projets d'aide technique internationaux, et par le biais de détachements d'experts du secteur public dans le but de soutenir les initiatives du secteur privé.

21.6.1 Ministère des Affaires extérieures

La Direction générale de la politique économique est chargée d'élaborer des recommandations sur des questions économiques internationales touchant les intérêts canadiens. De plus, elle élabore et coordonne la participation canadienne au sein de l'OCDE de même que les positions du Canada dans les Sommets économiques sur des questions touchant les relations du Canada avec les pays en voie de développement et les dimensions économiques des relations Est-Ouest. Elle intervient également, au nom du Ministère, dans l'établissement de politiques gouvernementales ayant trait à des questions internationales d'ordre financier ou monétaire ou se rapportant aux investissements, à l'énergie et à l'environnement.

La Direction générale des relations commerciales spéciales est chargée de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des mesures de contrôle à l'importation et à l'exportation en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*. En outre, elle voit à l'application des politiques gouvernementales destinées à protéger les fabricants canadiens contre les importations préjudiciables, à surveiller les importations et les exportations d'acier et à exercer un contrôle sur les importations et les exportations de biens militaires et stratégiques. Elle est également responsable de l'application des mesures de prévention et de la politique gouvernementale en matière nucléaire.

La Direction générale de la politique commerciale est chargée de formuler et d'appliquer la politique commerciale canadienne dans le cadre particulier des activités du GATT (Accord général sur les

tarifs douaniers et le commerce), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), et des aspects commerciaux des politiques canadiennes dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des ressources naturelles. Elle est responsable des questions commerciales sectorielles telles que celles touchant les politiques portant sur le commerce des services, des ressources naturelles et des marchandises. Cela suppose la préparation et la conduite de négociations en vue d'ententes intergouvernementales sur les marchandises ainsi que d'autres négociations portant sur des différends commerciaux bilatéraux et des questions connexes. De plus, la Direction générale appuie et conseille le gouvernement dans sa gestion des relations commerciales internationales.

Les cinq secteurs internationaux (l'Europe, l'Asie et le Pacifique, l'Afrique et le Moyen-Orient, l'Amérique latine et les Antilles, et les États-Unis), qui ont chacun à leur tête un sous-ministre adjoint, sont des points centraux pour tout ce qui concerne les relations économiques et commerciales du Canada avec d'autres pays et régions. Ils ont notamment pour fonction de définir la stratégie commerciale du Canada à l'échelle internationale, d'appliquer des programmes d'expansion des marchés pour des pays déterminés, et d'accroître l'accès des produits canadiens aux marchés d'exportation. Ils constituent des sources centralisées d'information sur les échanges commerciaux, touristiques et financiers du Canada avec des pays ou des régions déterminés, et ils présentent une perspective régionale pour ce qui touche à la fois les relations commerciales internationales et l'expansion du commerce d'exportation. Ils fournissent également informations, conseils et orientations aux organismes gouvernementaux et au monde des affaires relativement aux pratiques et aux règlements économiques et commerciaux des États étrangers. En outre, ils entretiennent des relations avec les marchés et les pouvoirs étrangers, normalement par l'intermédiaire des postes canadiens à l'étranger, sur des sujets se rapportant aux débouchés possibles pour les exportations canadiennes. Enfin, ils conseillent le Ministère, d'autres organismes du gouvernement fédéral et les milieux d'affaires canadiens en ce qui concerne les problèmes et les possibilités du marché d'exportation. En plus des fonctions économiques et commerciales qu'ils assument, les secteurs sont directement responsables des relations politiques et culturelles du Canada avec les pays étrangers et, indirectement, de certains aspects des politiques en matière d'immigration, d'aide à l'étranger et de financement gouvernemental.